

# CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE – Viande de porc biologique

Le présent contrat est signé entre :

## **L'adhérent de l'AMAP**

Nom adhérent : .....

Adresse : : .....

Téléphone : : .....

Courriel : : .....

Et le Paysan-ne

Madame /Monsieur: SIL Valérie, Keryann et Eric

Ferme de Beaumont – 91720 Valpuiseaux

06.80.23.88.22

N° d'immatriculation: .879 886 596

Scea de la ferme de Beaumont

## **Article 1 : L'objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

- Soutenir l'exploitation agricole de la famille SIL
- Fournir à l'amapien des parts de porc de saison et de qualité.
- Les porcs sont un croisement de race Duroc /landrace. Ils sont nourris de pois triticales, lentilles, pois chiches et millet transformés par l'éleveur en farine achetées chez des céréaliers bio à Etampes la ferme du bois Regnault, établissements Briere à Soisy sur ecole, Aurelien Babault à Puiset le marais

L'éleveur est certifié bio certificat AB Ecocert 212938

Keryann SIL qui s'est installé sur le site de Chevannes en bio avec Terre de liens va développer sa propre culture afin d'être autonome en alimentation et élève sur une partie notamment les parcelles embroussaillées les cochons nés à la ferme

Le tout dans le respect du texte et de l'esprit de la Charte des Amap.

## **Article 2 : Engagement du Producteur**

Conformément à la Charte des AMAP, le Producteur s'engage à fournir à l'adhérent des produits de qualité en termes gustatif et sanitaire et issus d'une ferme respectueuse de la nature et de l'environnement.

Il s'engage à livrer des parts de viande de porc aux livraisons prévues pendant la durée du contrat (cf article 4). Quatre livraisons sont prévues.

La livraison s'effectue dans les locaux mis à disposition de l'AMAP 29 rue Dauvilliers 91290 ARPAJON (le lieu est couvert par l'assurance contractée par le réseau)

Le producteur s'engage à être présent au moment des livraisons et à être transparent et disponible pour discuter avec les adhérents de la vie de la ferme.

## **Article 3 : Engagement de l'adhérent :**

L'adhérent s'engage à respecter la Charte des AMAP. Il s'engage à récupérer sa part de viande de porc aux moments de leurs livraisons. En cas d'absence, il s'engage à trouver un remplaçant pour récupérer sa livraison. Il s'engage à payer, par avance, l'ensemble des paniers de la saison, même si la première part arrive avec du retard.

Conformément à la Charte des AMAP, l'amapien accepte les risques liés aux aléas de la production

## **Les aléas liés à la production :**

- Peste porcine africaine, s'il y a un sanglier abattu avec la peste porcine africaine, mise en place de contrainte, voir même mise en quarantaine

- Aléas climatiques quand le producteur produit l'aliment
- Risques naisseur-engraisseur : mauvaises portées, on peut perdre des porcelets

**Article 4 : Durée du contrat :**

Le contrat court de juin 2026 à décembre 2026, cela correspondant à 3 livraisons réparties de juin 2026 à décembre 2026. Les amapiens ont la liberté de s'inscrire au choix pour une ou plusieurs livraisons. Il est également possible 3 semaines avant une date de livraison de rajouter une réservation.

**Article 5.1 : Contenu et prix du panier :**

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, maladies, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Toutefois et seulement **en cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique, etc...), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique.

Prix calculé sur la base d'un cochon entier : 14€ / kg mis sous vide.

**Article 5.2 : Quantité d'engagement :**

Colis porcs fermier bio 14€/kg	Prix / colis	Livraison entre le 10 juin et le 16 juin 2026 quantité	Livraison début oct 2026	Livraison decembre 2026	Prix total
<b>Colis 5 kg</b> Par exemple : Côtes, rouelle ou palette, rôti, poitrine, saucisses	70€				
<b>Colis 10 kg</b> Par exemple : Côtes, rouelle ou palette, rôti, poitrine, saucisses, jarret	140€				

Indépendamment des colis il est possible de commander des abats.

Foie	1.8€/pièce*5 = 9€					
coeur	Pièce 1.5€					
Rognons	Pièce 1.5€					
Langue fraîche	Pièce 2€					
Queue fraîche	Pièce 3€					
pieds	gratuits					

**Article 5.3. Modalités de paiement :**

L'amapien choisit d'émettre (case à cocher) :

- 1 chèque correspondant au prix de chaque livraison
- 4 chèques qui seront encaissés aux dates de livraison prévues

Les chèques sont à remettre au référent avec le contrat présent signé en 2 exemplaires.

Les chèques sont édités à l'ordre suivant : **Scea de la ferme de Beaumont.**

**Article 6. Absences :**

Le paysan se laisse la possibilité de décaler la date de livraison en avertissant les amapiens au min 15 jours avant.

Fait à ..... en 2 exemplaires originaux le .....

**L'adhérent, Nom Prénom**

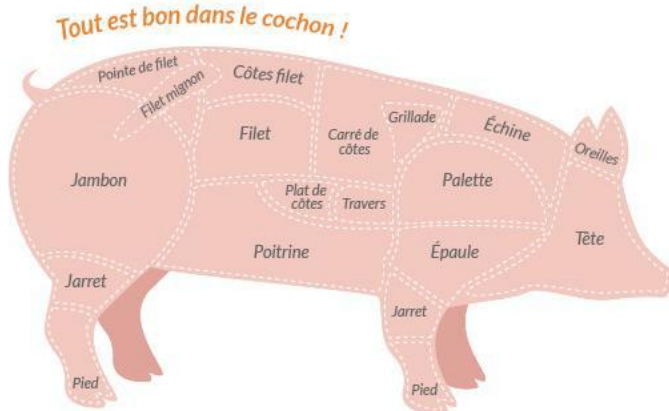
Signature

Signature

Le Paysan :

**Annexes :**

Rappel des morceaux d'un cochon :



Détail des morceaux sur un cochon après abattage et découpe

- Saucisses
- Côtelettes
- Rôti
- Epaule
- Poitrine
- Jarret
- Echine
- Pied

Exemple d'une part par livraison pour quelqu'un qui a pris un colis de 5Kg de cochon :

- poitrine entière ou tranchée l'été
- Cote
- rôti
- Saucisse
- Echine OU Rouelle ou jarret

Pour un colis de 10 kg de cochon :

- Travers
- Poitrine
- Roti
- Saucisse
- échine
- Rouelle
- jarret